

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 32

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation** : 26 juin 2025

**Étaient présents** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

M. PARENTY donne procuration à Mme SYLVAIN

Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance**

Mme FIDI a quitté la séance à 22h05 et donné procuration à M. LANTERI

Mesdames CALABRE, EUSEBE, FAUQUEUR et Messieurs DAOUDI, GABIRON, ROUZIOU ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales.

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20250702-5-6-07-2025-DE

Date de télétransmission : 07/07/2025

Date de réception préfecture : 07/07/2025

## COMMUNE DE VAUREAL

**DELIBERATION N° 5.6/07/2025**

NOMENCLATURE ACTES : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DU TERRAIN DE FOOTBALL N°2 DU PARC DES SPORTS DE VAUREAL**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Madame Simone DUFAYET, adjointe au Maire chargée de la vie associative,**

**VU** l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

**CONSIDERANT** la demande de subvention « Fond d'aide au football amateur » (FAFA) formulée par la ville auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de la rénovation d'un terrain de football,

**CONSIDERANT** que la Fédération Française de Football demande, en contrepartie de la subvention, la possibilité de mettre à disposition gracieusement le terrain n°2 rénové, de façon ponctuelle et formalisée par une convention avec instances fédérales (la ligue et le district),

**CONSIDERANT** en conséquence, la nécessité de signer une convention de mise à disposition du terrain avec la Ligue de Paris Ile-de-France de Football représentée par Monsieur Jamel SANDJAK et le District du Val d'Oise de Football, représenté par Monsieur José DIAS, afin d'en fixer les modalités,

**CONSIDERANT** la réunion de la commission « Culture et vie associative » en date du 23 juin 2025,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE À L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** les termes de la convention quadriennale de mise à disposition gracieuse du terrain de football n°2 du parc des sports de Vauréal avec la Ligue de Paris Ile-de-France de Football et le District du Val d'Oise de Football, sachant que la mise à disposition s'effectuera sous réserve de la disponibilité du terrain et après accord de la Ville.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer cette convention.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*